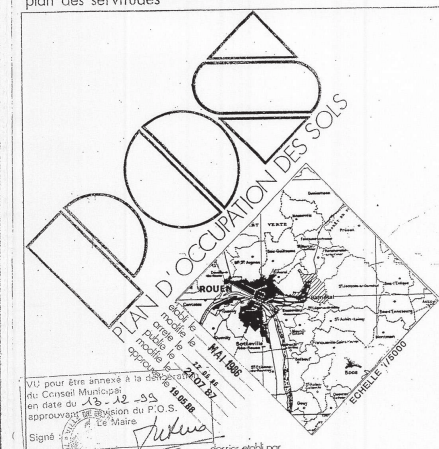




LEGENDE	
	PT ₁ : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques.
	PT ₂ : Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les ondes, des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat.
	PT ₃ / PT ₄ : Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.
	EL11 : Servitude relative aux voies express et déviations
	T ₁ : Servitudes relatives aux chemins de fer.
	I ₃ : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.
	AC ₁ : Servitudes de protection des monuments historiques : — classés ; — inscrits.
	AC ₂ : Servitudes de protection des sites et monuments naturels : — classés ; — inscrits.

DARNÉTAL

plan des servitudes



Vu pour être annexé à la délibération
 n° 13-12-85
 prise en séance publique le 22.05.1987
 par le Conseil Municipal
 approuvée en séance publique le 22.05.1987
 par le Maire
 Signé : *[Signature]*
 Le Maire

REVISION
 Prescrite le : 12.01.1980
 Arrêtée le : 22.05.1987
 Approuvée le :

